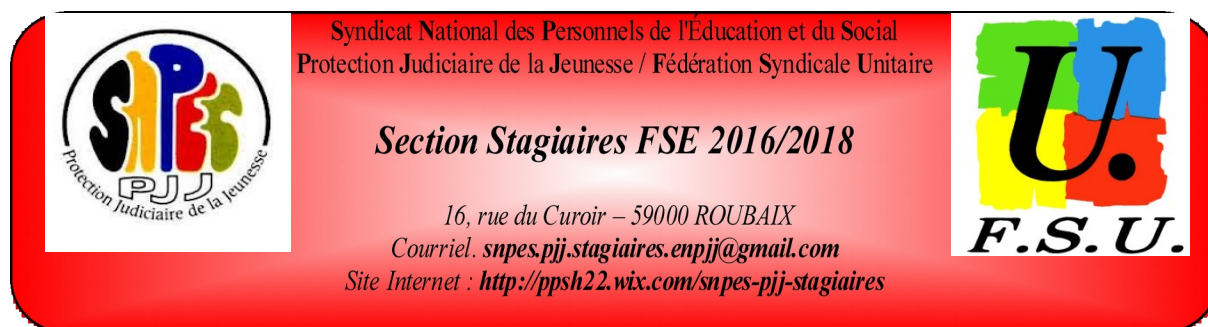


PETITION de la Section Stagiaires éducatrices et éducateurs de la PJJ :

17 journées mémoires pour un travail de qualité



Le retour à la formation en deux ans sans préaffectation entraîne pour les stagiaires de la promotion 2016/2018 des approximations organisationnelles et des aberrations concernant les règles générales de la formation.

Dans le cadre du **dispositif mémoire** de seconde année de formation, il est inscrit la possibilité de positionner **10 journées** dispensant le stagiaire de présence sur son lieu de stage au profit de son travail de recherche. Ses journées représentent un faible temps de travail au regard des impératifs de stage et des différentes commandes, soit le mémoire, une fiche de lecture et un rapport de situation éducative.

Le régime de formation sur deux ans élaboré avant 2011 autorisait un volume d'une **journée mémoire par semaine de stage**, soit un volume de **31 jours** à l'égard de notre rail calendaire. Suite au régime de préaffectation, ce volume a été revu à la baisse et a contraint les stagiaires des promotions 14/16 et 15/17 à se mobiliser, obtenant un report d'une semaine de la date du mémoire. Nous interrogeons la contradiction qui pousse l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse à ignorer les difficultés engendrées par le manque de temps de travail sur le dispositif mémoire, alors même qu'elle en fait un axe prioritaire du dispositif de formation.

Nous demandons également que chaque stagiaire puisse bénéficier d'une certaine souplesse pour poser ses journées mémoire en fonction de ses nécessités et en prenant en compte l'organisation du travail au niveau de son lieu de stage. Toute tentative de l'ENPJJ d'imposer la planification de ces journées de façon rigide et infantilisante serait un manque de considération à l'égard de la réalité du travail d'écriture et de l'autonomisation des stagiaires.

Le SNPES-PJJ-FSU exige :

- **la possibilité pour tous les stagiaires de positionner leurs journées mémoires selon leurs besoins et leur pratique de travail**
- **que le nombre de journées mémoires soit augmenté à 17 jours, correspondant aux besoins exprimés et obtenus par les stagiaires des promotions précédentes.**

Vous pouvez signer et renvoyer cette pétition jusqu'au 22 décembre par fax au SNPES-PJJ/FSU (01.40.20.91.62) ou la faire remonter par l'intermédiaire des stagiaires de la promotion 2016-2018

PETITION de la Section Stagiaires éducatrices et éducateurs de la PJJ :

17 journées mémoires pour un travail de qualité

Soutenez nous et signez notre pétition !

Nom / Prénom :	Structure :	Adresse Mail : (facultatif)	Signature :

*Vous pouvez signer et renvoyer cette pétition jusqu'au 22 décembre par fax au SNPES-PJJ/FSU (01.40.20.91.62)
ou la faire remonter par l'intermédiaire des stagiaires de la promotion 2016-2018*

